

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2026**

**SOMMAIRE**

|                                   | <b>Page</b> |
|-----------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5       |
| Résultats                         | 6           |
| Évolution des actifs nets         | 7           |
| Bilan                             | 8           |
| Flux de trésorerie                | 9           |
| Notes complémentaires             | 10 - 16     |
| Renseignements complémentaires    | 17 - 18     |

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et de l'actif net.

L'organisme reçoit des apports reliés à des projets spécifiques pour lesquels nous n'avons pas été en mesure de vérifier, de façon satisfaisante, l'appariement des charges aux projets auxquelles elles sont spécifiquement attribuables. Par conséquent, notre vérification de ces charges s'est limitée à la vérification de leur existence et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés à leur imputation par projet, donc aux montants des apports, de l'excédent des produits par rapport aux charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (31 mars 2025), des apports à recevoir et des apports reportés au 31 mars 2026 (31 mars 2025) et de l'actif net au 1 avril 2025 (1er avril 2024) et au 31 mars 2026 (31 mars 2025). Par conséquent, en raison des incidences possibles de cette limitation à l'étendue des travaux, nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Nous avons exprimé une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences de cette limitation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion avec réserve sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Comme il est décrit à la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers comportent une anomalie significative relativement à la vérification de l'appariement des charges aux projets.

Nous concluons que les autres informations sont également affectées par cette question..

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

  
Par MARIE-PIERRE BLOUIN, CPA auditrice

Rimouski, le 18 juin 2026

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

|                                                                                       | 2026                    | 2025                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                                                       |                         |                          |
| Subventions                                                                           |                         |                          |
| Ministère de la Justice - Financement de base                                         | 2 111 773 \$            | 2 144 440 \$             |
| Programme témoin enfant et autres<br>vulnérabilités (annexe A)                        | 83 923                  | 82 500                   |
| Programme de mesures de rechange général (annexe B)                                   | 63 676                  | 62 424                   |
| Programme des tribunaux spécialisés (annexe C)                                        | 602 628                 | 413 703                  |
| Emploi d'Été Canada                                                                   | 4 655                   | 5 101                    |
| Amortissement des apports reportés afférents aux<br>immobilisations corporelles       | 3 047                   | 3 087                    |
| Sommes versées par des contrevenants                                                  | 35 073                  | 21 120                   |
| Dons                                                                                  | <u>4 406</u>            | <u>946</u>               |
|                                                                                       | 2 909 181               | 2 733 321                |
| <b>CHARGES</b>                                                                        |                         |                          |
| Frais d'exploitation (annexe D)                                                       | <u>2 825 793</u>        | <u>2 579 754</u>         |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES<br/>D'EXPLOITATION AVANT AUTRES PRODUITS</b> | 83 388                  | 153 567                  |
| <b>AUTRES PRODUITS</b>                                                                |                         |                          |
| Revenus d'intérêts                                                                    | <u>3 722</u>            | <u>2 462</u>             |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                                          | <u><u>87 110</u></u> \$ | <u><u>156 029</u></u> \$ |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

|                                          | Affectés aux<br>fonds des<br>contributions<br>pénales | Investi en<br>immobi-<br>lisations | Non affectés      | 2026<br>Total     | 2025<br>Total     |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| SOLDE AU DÉBUT                           | 145 856 \$                                            | 112 969 \$                         | 60 262 \$         | 319 087 \$        | 163 058 \$        |
| Excédent des produits sur les<br>charges | (5 306)                                               | (18 833)                           | 111 249           | 87 110            | 156 029           |
| Investi en immobilisations               | (12 767)                                              | 12 767                             | -                 | -                 | -                 |
| Affectations internes (note 9)           | <u>44 405</u>                                         | <u>-</u>                           | <u>(44 405)</u>   | <u>-</u>          | <u>-</u>          |
| SOLDE À LA FIN                           | <u>172 188 \$</u>                                     | <u>106 903 \$</u>                  | <u>127 106 \$</u> | <u>406 197 \$</u> | <u>319 087 \$</u> |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## BILAN

31 MARS 2026

|                                                                     | 2026                       | 2025                       |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                        |                            |                            |
| À court terme                                                       |                            |                            |
| Encaisse                                                            | 654 812 \$                 | 645 179 \$                 |
| Autres créances (note 3)                                            | 9 081                      | 10 873                     |
| Frais payés d'avance                                                | 4 481                      | 5 171                      |
| Subvention à recevoir                                               | <u>821 374</u>             | <u>691 946</u>             |
|                                                                     | 1 489 748                  | 1 353 169                  |
| Immobilisations corporelles (note 4)                                | <u>119 096</u>             | <u>128 208</u>             |
|                                                                     | <u><u>1 608 844</u></u> \$ | <u><u>1 481 377</u></u> \$ |
| <b>PASSIF</b>                                                       |                            |                            |
| À court terme                                                       |                            |                            |
| Créditeurs (note 6)                                                 | 276 963 \$                 | 238 920 \$                 |
| Apports reportés (note 7)                                           | <u>913 492</u>             | <u>908 131</u>             |
|                                                                     | 1 190 455                  | 1 147 051                  |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8) | <u>12 192</u>              | <u>15 239</u>              |
|                                                                     | <u>1 202 647</u>           | <u>1 162 290</u>           |
| <b>ACTIFS NETS</b>                                                  |                            |                            |
| Affectés aux fonds des contributions pénales                        | 172 188                    | 145 856                    |
| Investi en immobilisations corporelles                              | 106 903                    | 112 969                    |
| Non affectés                                                        | <u>127 106</u>             | <u>60 262</u>              |
|                                                                     | <u>406 197</u>             | <u>319 087</u>             |
|                                                                     | <u><u>1 608 844</u></u> \$ | <u><u>1 481 377</u></u> \$ |
| Engagements contractuels (note 10)                                  |                            |                            |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administratrice

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

|                                                                              | 2026              | 2025              |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                           |                   |                   |
| Excédent des produits sur les charges                                        | 87 110 \$         | 156 029 \$        |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                                     |                   |                   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                | 21 880            | 22 102            |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | <u>(3 047)</u>    | <u>(3 087)</u>    |
|                                                                              | <u>105 943</u>    | <u>175 044</u>    |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :          |                   |                   |
| Autres créances                                                              | 1 792             | (208)             |
| Subvention à recevoir                                                        | (129 428)         | -                 |
| Frais payés d'avance                                                         | 690               | (1 632)           |
| Créditeurs                                                                   | 38 043            | 27 834            |
| Apports reportés                                                             | <u>5 361</u>      | <u>58 941</u>     |
|                                                                              | <u>(83 542)</u>   | <u>84 935</u>     |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement                      | <u>22 401</u>     | <u>259 979</u>    |
| <b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>                                             |                   |                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                    | <u>(12 768)</u>   | <u>(9 093)</u>    |
| <b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>                                               |                   |                   |
| Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles  | <u>-</u>          | <u>5 774</u>      |
| <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>        | <b>9 633</b>      | <b>256 660</b>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>                      | <u>645 179</u>    | <u>388 519</u>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>                      | <u>654 812 \$</u> | <u>645 179 \$</u> |
| <b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>        |                   |                   |
| Encaisse                                                                     | <u>654 812 \$</u> | <u>645 179 \$</u> |

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

---

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est régie en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'objectif de l'organisme est d'assurer le fonctionnement d'un service d'aide aux victimes et témoins d'actes criminels. L'excédent des produits par rapport aux charges n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et la provision pour frais cours.

**Comptabilisation des produits***Apports affectés et apports non affectés*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

*Sommes versés par des contrevenants*

Les sommes versés à des contrevenants sont comptabilisés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

**Ventilation des charges**

L'organisme a trois projets spéciaux avec la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles : Le programme témoin enfant et autres vulnérabilité, le programme de mesures de rechange général et le programme des tribunaux spécialisés. Le coût de chacun se compose des salaires, avantages sociaux et d'autres charges directement rattachées à la réalisation des projets.

L'organisme ventile une partie de ses charges de salaires et avantages sociaux au prorata du temps estimatif travaillé pour les divers programmes.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

|                                        | <b>Méthodes</b>         | <b>Taux ou période</b> |
|----------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Équipements informatiques et de bureau | Amortissement dégressif | 20 %                   |
| Améliorations locatives                | Amortissement linéaire  | 10 ans                 |

### **Réduction de valeur**

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

### **Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les subventions gouvernementales accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont présentées au poste apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont amorties aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### **Accords infonuagiques**

L'Organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification aux accords d'infonuagique. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Services infonuagiques » à l'état des résultats.

### **Avantages sociaux futurs**

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. **AUTRES CRÉANCES**

|                         | 2026            | 2025             |
|-------------------------|-----------------|------------------|
| Réclamations à recevoir | 82 \$           | 3 236 \$         |
| Taxes gouvernementales  | <u>8 999</u>    | <u>7 637</u>     |
|                         | <u>9 081 \$</u> | <u>10 873 \$</u> |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

## 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                        | 2026              |                      | 2025              |                   |
|----------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|                                        | Coût              | Amortissement cumulé | Valeur nette      | Valeur nette      |
| Équipements informatiques et de bureau | 208 814 \$        | 165 337 \$           | 43 477 \$         | 52 664 \$         |
| Améliorations locatives                | <u>116 705</u>    | <u>41 086</u>        | <u>75 619</u>     | <u>75 544</u>     |
|                                        | <u>325 519 \$</u> | <u>206 423 \$</u>    | <u>119 096 \$</u> | <u>128 208 \$</u> |

## 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit au montant autorisée de 100 000 \$, au taux préférentiel majoré de 4,50 % et est inutilisée au 31 mars 2026. La convention est renégociable annuellement et est garantie par le cautionnement de la directrice.

## 6. CRÉDITEURS

|                              | 2026              | 2025              |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs et frais courus | 13 498 \$         | 7 268 \$          |
| Salaires et vacances à payer | <u>263 465</u>    | <u>231 652</u>    |
|                              | <u>276 963 \$</u> | <u>238 920 \$</u> |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

**7. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés servent à couvrir les charges de fonctionnement du programme des tribunaux spécialisés.

|                                                                                        | <b>2026</b>              | <b>2025</b>              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Solde au début                                                                         | 908 131 \$               | 157 244 \$               |
| Moins : subvention à recevoir de l'exercice précédent                                  | (691 946)                | -                        |
| Plus : subventions reçues au cours de l'exercice                                       | 478 561                  | 478 418                  |
| Moins : montant affecté aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | -                        | (5 774)                  |
| Moins : charges admissibles relatives au programme                                     | (602 628)                | (413 703)                |
| Plus : montant à recevoir pour les exercices suivants                                  | <u>821 374</u>           | <u>691 946</u>           |
| Solde à la fin                                                                         | <u><u>913 492</u></u> \$ | <u><u>908 131</u></u> \$ |

**8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des subventions gouvernementales accordées pour l'acquisition d'équipements informatiques et de bureau. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes:

|                                                                             | <b>2026</b>             | <b>2025</b>             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Solde au début                                                              | 15 239 \$               | 12 552 \$               |
| Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | -                       | 5 774                   |
| Amortissement de l'exercice                                                 | <u>(3 047)</u>          | <u>(3 087)</u>          |
| Solde à la fin                                                              | <u><u>12 192</u></u> \$ | <u><u>15 239</u></u> \$ |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

**9. AFFECTATIONS INTERNES**

Le conseil d'administration a affecté un montant de 44 405 \$ aux fonds des sommes versées par des contrevenants. Cette affectation comprend le transfert annuel autorisé par la DAPVIC d'un montant de 20 000 \$, un transfert additionnel de 20 000 \$ destiné au paiement des frais de déménagement du local ainsi que le transfert des dons reçus au cours de l'exercice totalisant 4 405 \$. Ces montants font l'objet d'une affectation interne et ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

**10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 1 248 760 \$ et les versements minimums estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|        |            |
|--------|------------|
| 2027   | 130 935 \$ |
| 2028   | 126 527 \$ |
| 2029   | 126 527 \$ |
| 2030   | 126 527 \$ |
| 2031   | 126 527 \$ |
| Autres | 611 717 \$ |

**11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

L'Organisme contribue à un régime de retraite simplifié pour ses employés. La charge de ce régime pour l'exercice est de 50 353 \$ (44 797 \$ en 2025).

**12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

L'organisme reçoit 98 % (99 % en 2025) de ses revenus de subvention de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux réclamations à recevoir.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

---

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

---

**Risque de crédit (suite)**

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**14. CHIFFRES COMPARATIFS**

---

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

|                                                                    | 2026              | 2025              |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ANNEXE A - PROGRAMME TÉMOIN ENFANT ET AUTRES VULNÉRABILITÉS</b> |                   |                   |
| <b>REVENUS - SUBVENTION</b>                                        | <u>83 923</u> \$  | <u>82 500</u> \$  |
| <b>CHARGES</b>                                                     |                   |                   |
| Salaires                                                           | 75 226            | 73 782            |
| Avantages sociaux                                                  | 14 286            | 13 912            |
| Frais de déplacements                                              | <u>543</u>        | <u>-</u>          |
|                                                                    | <u>90 055</u>     | <u>87 694</u>     |
| <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                   | <u>(6 132)</u> \$ | <u>(5 194)</u> \$ |

|                                                            |                   |                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ANNEXE B - PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL</b> |                   |                   |
| <b>REVENUS - SUBVENTION</b>                                | <u>63 676</u> \$  | <u>62 424</u> \$  |
| <b>CHARGES</b>                                             |                   |                   |
| Salaires                                                   | 58 335            | 57 514            |
| Avantages sociaux                                          | 11 574            | 10 997            |
| Frais de déplacements                                      | <u>50</u>         | <u>-</u>          |
|                                                            | <u>69 959</u>     | <u>68 511</u>     |
| <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>           | <u>(6 283)</u> \$ | <u>(6 087)</u> \$ |

|                                                       |                   |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ANNEXE C - PROGRAMME DES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS</b> |                   |                   |
| <b>REVENUS - SUBVENTION</b>                           | <u>386 443</u> \$ | <u>413 703</u> \$ |
| <b>CHARGES</b>                                        |                   |                   |
| Salaires                                              | 299 697           | 276 734           |
| Avantages sociaux                                     | 51 781            | 42 163            |
| Formation                                             | -                 | 2 123             |
| Bureau et fournitures informatiques                   | 585               | 1 538             |
| Frais déplacements                                    | 7 414             | 3 825             |
| Frais relatif au projet "chien"                       | <u>26 966</u>     | <u>87 320</u>     |
|                                                       | <u>386 443</u>    | <u>413 703</u>    |
| <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>      | <u>-</u> \$       | <u>-</u> \$       |

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

|                                               | 2026                | 2025                |
|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ANNEXE D - FRAIS D'EXPLOITATION</b>        |                     |                     |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 21 880 \$           | 22 102 \$           |
| Associations et cotisations                   | 14 504              | 15 531              |
| Assurances                                    | 8 577               | 6 263               |
| Avantages sociaux                             | 349 250             | 317 504             |
| Bureau et fournitures informatiques           | 22 635              | 17 608              |
| Documentation et abonnement                   | 1 228               | 1 530               |
| Entretien et réparations                      | 9 942               | 6 116               |
| Formation                                     | 5 973               | 16 226              |
| Frais d'activités                             | 2 428               | 6 568               |
| Frais de déplacements                         | 51 027              | 54 452              |
| Frais de projet "Projet spécial Chien"        | 125                 | 9 124               |
| Frais du conseil d'administration             | 1 208               | 1 507               |
| Honoraires professionnels                     | 26 872              | 9 324               |
| Intérêts et frais bancaires                   | 4 442               | 2 493               |
| Loyer et frais afférents                      | 138 196             | 91 160              |
| Publicité et promotion                        | 1 515               | 597                 |
| Salaires                                      | 2 152 922           | 1 989 082           |
| Services infonuagiques                        | 222                 | -                   |
| Télécommunications                            | 12 847              | 12 567              |
|                                               | <u>2 825 793 \$</u> | <u>2 579 754 \$</u> |